

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 519**14 mai 2003****SOMMAIRE**

AGC & Partners, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .	24911	Global Switch Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . .	24905
Aventura Finance S.A., Luxembourg	24910	Global Switch Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . .	24905
BCEE Ré S.A.	24904	Incorion Investment Holding Company S.A., Lu-	
Belgian Trading Company N.V. S.A., Luxembourg	24893	xembourg	24883
Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Lu-		Independent Investments S.A., Luxembourg	24892
xembourg	24891	Inteclux Software Engineering S.A., Weiswam-	
Cinkimco S.A.H.	24911	pach	24873
Cofalux Immobilière S.A., Strassen	24876	July Twenty S.A., Luxembourg	24907
Damovo I, S.à r.l., Luxembourg	24875	Kina S.A., Luxembourg	24878
Design and Promotion S.A., Luxembourg	24901	Laco Information Services S.A., Luxembourg	24878
Ecripart Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	24892	Lux Inter Cars S.A., Bad-Mondorf	24889
Ecripart Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	24892	Luxpétrole S.A., Luxembourg	24910
Erofin S.A., Luxembourg	24893	Majandra S.A., Luxembourg	24912
Etrusa S.A.H.	24912	Marvillo, S.à r.l., Luxembourg	24879
Europe Reinsurance S.A., Munsbach	24882	Metlux S.A., Luxembourg	24903
Europe Reinsurance S.A., Munsbach	24901	Mid Ocean Group S.A.	24907
European & Assist S.A., Grauenstein	24866	Mid Ocean Group S.A.	24907
Eurotechnik S.A., Luxembourg	24906	Mipi S.A.H.	24911
Everest Consulting S.A.	24909	New Mediterranea, S.à r.l., Hautcharage	24908
Everest Consulting S.A.	24909	Nouvelle Société Um Knapp, S.à r.l., Soleuvre . . .	24892
Everest Consulting S.A.	24909	Protime S.A.	24912
Everest Consulting S.A.	24909	Quiet S.A., Luxembourg	24883
Everest Consulting S.A.	24910	Sale & Co Holding S.A., Luxembourg	24866
Fantuzzi Reggiane Corporation Holding S.A., Lu-		Sale & Co Holding S.A., Luxembourg	24866
xembourg	24906	Sale & Co Holding S.A., Luxembourg	24866
Fantuzzi Reggiane Corporation Holding S.A., Lu-		Sale & Co Holding S.A., Luxembourg	24866
xembourg	24906	Sale & Co Holding S.A., Luxembourg	24910
Fiduciaire Probitas, S.à r.l., Luxembourg	24897	Scandinvest S.A., Luxembourg	24867
Financial Industrial Holding S.A., Luxembourg . . .	24876	Seatractorp S.A., Luxembourg	24878
Financière d'Entreprises S.A., Luxembourg	24904	SFI S.A., Luxembourg	24894
G.R. International S.A., Luxembourg	24906	Sophaur S.A., Luxembourg	24874
Global Switch (Park Royal), S.à r.l., Luxembourg . .	24876	Standard Finance International S.A.H., Luxem-	
Global Switch (Park Royal), S.à r.l., Luxembourg . .	24876	bourg	24894
Global Switch (Park Royal), S.à r.l., Luxembourg . .	24877	(La) Table de François S.A., Luxembourg	24908
Global Switch (Park Royal), S.à r.l., Luxembourg . .	24877	Ternetwerke A.G., Luxembourg	24888
Global Switch (East London), S.à r.l., Luxem-		Top Level Management, S.à r.l., Wiltz	24875
bourg	24899	Unex International Luxembourg S.A., Echternach	24866
Global Switch (East London), S.à r.l., Luxem-		Venitus S.A., Luxembourg	24897
bourg	24899	Vita Investments S.A.	24901
Global Switch (East London), S.à r.l., Luxem-		Wilpet Holding S.A.	24911
bourg	24900	Winpro International S.A., Luxembourg	24886
Global Switch (East London), S.à r.l., Luxem-		(The) World Equity Fund Advisory Company S.A.,	
bourg	24900	Luxembourg	24874
Global Switch Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24904	Xepa, S.à r.l., Luxembourg	24886
Global Switch Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24904	Y.D.F, S.à r.l., Windhof	24907

UNEX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6467 Echternach, 8, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 63.193.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

S. Benamor.

(018245.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

EUROPEAN & ASSIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Grauenstein, 1A, route de Vianden.
R. C. Luxembourg B 56.103.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2003, réf. DSO-AD00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grauenstein, le 2 mai 2003.

Signature.

(900908.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mai 2003.

SALE & CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.548.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019266.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SALE & CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.548.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019263.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SALE & CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.548.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019259.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SALE & CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.548.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019261.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SCANDINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.066.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The company JENVILLE S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at Panama-City,

duly represented by Maître François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney.

2) The company LIMA EQUITIES S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at Panama-City,

duly represented by Maître François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney.

The said parties present, represented as here above stated, have adopted as follows the statutes of a company in the form of a public limited company («société anonyme») which they wish to incorporate between them:

Art. 1. Incorporation of the company

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended.

Art. 2. Name

The name of the Company shall be SCANDINVEST S.A.

Art. 3. Registered office

The registered office shall be established at Luxembourg.

By simple decision of the board of directors, the Company may set up branches or offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Municipality of Luxembourg by simple decision of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic or social nature which are likely to jeopardize normal business at the registered office or easy communication between the said registered office and places abroad should supervene or become imminent, the registered office may be transferred abroad until such time as the said abnormal circumstances have ceased completely; however, that provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, despite that provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The declaration relating to the transfer of the registered office shall be made and notified to third parties by one of the Company's executive organs having the capacity to bind the Company in respect of acts of ordinary and day-to-day management.

Art. 4. Duration

The Company is constituted for an unlimited period, commencing on the date of its definitive incorporation. It may be dissolved by decision of the shareholders, adopted in the manner laid down for amendments to the statutes.

Art. 5. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, receivables, claims and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and supervision of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended.

Art. 6. Capital

The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000,- (thirty-one thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31,- (thirty-one Euro) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at a total sum of EUR 31,000,000,- (thirty-one million Euro) represented by 1,000,000 (one million) shares with a par value of EUR 31,- (thirty-one Euro) each.

The authorised and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The board of directors is authorised during a period expiring five years after the date of publication of these articles of incorporation to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued against payment in cash or contribution in kind, by

observing the applicable legal requirements, or by integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

The Company may, to extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 7. Nature of shares

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Representation of the shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. Annual general meeting

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of June at 11.30 a.m. and for the first time in two thousand and four.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. The board of directors

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not to be shareholders of the Company.

Art. 11. Appointment of board of directors

The directors shall be elected by the shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 12. The bureau of the board of directors

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Art. 13. Meetings and resolutions of the board of directors

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. One member of the board may represent several of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 14. Powers of the board of directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not to be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

The Company will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 15. Appointments, replacement and duration of term of office of auditors

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Art. 16. Financial Year

The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December thirty-first, two thousand three.

Art. 17. General meeting

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 18. Dissolution by the general meeting

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. Questions not settled by the statutes

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) The company JENVILLE S.A., prenamed, six hundred sixty-seven shares	667
2) The company LIMA EQUITIES S.A., prenamed, three hundred thirty-three shares.....	333
Total: one thousand shares	<u>1,000</u>

Proof of such payments has been given to the undersigned notary so that the amount of EUR 31,000,- (thirty-one thousand Euro) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000,- (two thousand Euro).

Extraordinary General meeting of shareholders

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditor at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Maître Albert Wildgen, lawyer, born on 13th June 1953 in Luxembourg, residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Pierre Metzler, lawyer, born on 28th December 1969 in Luxembourg, residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître François Brouxel, lawyer, born on 16th September 1966 in Metz (France), residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited liability company AACO, S.à r.l., with registered office in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 88.833.

4. The registered office of the Company is set at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the ordinary general meeting of the Company approving the accounts for the financial year ending December thirty-first two thousand three.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as here above stated, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société JENVILLE S.A., société constituée selon le droit de la République de Panama, ayant son siège social à Panama-City, dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire.

2) La société LIMA EQUITIES S.A., société constituée selon le droit de la République de Panama, ayant son siège social à Panama-City, dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont adopté comme suit les statuts d'une société sous la forme d'une société anonyme qu'elles souhaitent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Constitution de la société

Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions dans le futur, une société sous la forme d'une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment à la loi sur les sociétés commerciales du dix août mil neuf cent quinze telle qu'elle a été modifiée.

Art. 2. Nom

La dénomination de la Société sera SCANDINVEST S.A.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société sera établi à Luxembourg-Ville.

La Société pourra, par simple décision du conseil d'administration, créer des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et endroits à l'étranger devraient se produire ou être imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; toutefois, cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée à partir de sa date de constitution définitive. Elle pourra être dissoute par décision des actionnaires, prise selon les modalités relatives aux modifications statutaires.

Art. 5. Objet

La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou par toute autre manière, d'actions, d'obligations, de reconnaissance de dettes, de créances, de droits et autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière.

La Société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et à procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement et du développement de son objet social, à condition toutefois de rester toujours dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales du dix août mil neuf cent quinze telle qu'elle a été modifiée.

Art. 6. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un total de EUR 31.000.000 (trente et un millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou diminué par une décision prise en assemblée générale aux conditions et majorités requises pour les modifications statutaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication des présents statuts, d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ce montant du capital augmenté pourra être souscrit, vendu, et émis contre paiement en espèces, apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration pourra de temps en temps le déterminer.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un administrateur ou à un employé de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Art. 7. Nature des actions

Les actions de la Société peuvent être sous forme nominative ou sous forme d'actions au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes au choix des actionnaires.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Art. 8. Représentation des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour commander, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.30 heures et pour la première fois en deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable.

Sauf exigence contraire de la loi, les décisions de l'assemblée générale annuelle régulièrement convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Conseil d'administration

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Art. 11. Nomination des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration seront élus par les actionnaires pour une période qui ne peut pas dépasser six années et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

Art. 12. Le bureau du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Art. 13. Réunion et délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Tout administrateur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit ou câble, télégramme, télex ou téléfax, un autre administrateur comme mandataire. Un administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration délibérera ou agira valablement uniquement si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront à prendre à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion et affaires journalières de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 15. Nomination, remplacement et durée du mandat des commissaires

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années.

Art. 16. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre avec l'exception que la première année sociale commencera le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 17. Assemblée générale

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Art. 18. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 19. Questions non réglées par les statuts

Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

1) La société JENVILLE S.A., prénommée, six cent soixante-sept actions	667
2) La société LIMA EQUITIES S.A., prénommée, trois cent trente-trois actions	333
Total: mille actions	1.000

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées immédiatement en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les décisions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Maître Albert Wildgen, avocat, né le 13 juin 1953 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse;

- Maître Pierre Metzler, avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée AACO, S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.833.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une période expirant à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au trente et un décembre deux mille trois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, dûment représentées, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, agissant ès-dites qualités, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 17CS, fol. 48, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 avril 2003.

T. Metzler.

(019519.3/222/370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

INTECLUX SOFTWARE ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-Weiswampach, 124, route de Stavelot.

H. R. Diekirch B 92.104.

Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 21. Juni 2002

Am Freitag, den 21. Juni 2002 um 18.00 Uhr versammelten sich die Aktionäre der INTECLUX SOFTWARE ENGINEERING S.A. zur ordentlichen Jahreshauptversammlung am Gesellschaftssitz, route de Stavelot 124, in Weiswampach.

Die Anwesenheitsliste wird von den Aktionären vor Beginn der Versammlung abgezeichnet.

Herr Oswald Henkes, Informatiker, wohnhaft in Manderfeld (B), wird zum Vorsitzenden der Versammlung gewählt.

Herr Joseph Engel, Informatiker, wohnhaft in Afst (B) und Herr André Engel, Bankangestellter, wohnhaft in Hünningen (B), werden zu Stimmzählern bestimmt.

Im Einvernehmen zwischen dem Vorsitzenden und den Stimmzählern, übernimmt Herr Erwin Schröder, Steuerberater, wohnhaft in St. Vith (B), die Rolle des Sekretärs.

Das Büro stellt anhand der Anwesenheitsliste fest, daß alle Aktionäre, Eigentümer der Gesamtheit der Aktien, die über die gleiche Anzahl Stimmen verfügen, anwesend oder vertreten sind.

Alle Aktionäre bestätigen ordnungsgemäß eingeladen worden zu sein und verzichten, soweit wie nötig, auf jegliche Veröffentlichung.

Die Anwesenheitsliste wird somit von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphiert und gegenwärtigem Protokoll beigelegt.

Der Vorsitzende stellt der Hauptversammlung folgende Dokumente zur Verfügung:

- 1) die Satzungen;
- 2) die Anwesenheitsliste;
- 3) die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2001;
- 4) den Bericht des Verwaltungsrates;
- 5) den Bericht des Kommissars.

Jeder Aktionär verzichtet, soweit wie notwendig, auf jegliches Recht oder Handhabe, welches aus der Abwesenheit einer Einladung entstanden ist oder entstehen könnte.

Dann erinnert der Vorsitzende daran, daß folgende Punkte auf der Tagesordnung stehen:

- 1) Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2001;
- 2) Verlesen des Berichts des Verwaltungsrats betreffend das Geschäftsjahr 2001;
- 3) Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2001;
- 4) Verabschiedung des Abschlusses;
- 5) Ergebnisverwendung;
- 6) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
- 7) Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars;
- 8) Verschiedenes.

Der Vorsitzende bittet den Sekretär, die Konten per 31. Dezember 2001, sowie den Bericht des Verwaltungsrates und den Prüfungsbericht des Kommissars vorzulesen.

Der Sekretär liest vor.

Der Vorsitzende eröffnet sogleich die Debatte.

Verschiedene Themen werden von den Anwesenden angesprochen, dann, als niemand mehr das Wort erbittet, stellt der Vorsitzende folgende, aus der Tagesordnung hervorgehenden Beschlüsse zur Wahl:

Erster Beschluß

Nachdem die Jahreshauptversammlung Kenntnis von dem Jahresabschluß zum 31. Dezember 2001, sowie von den Berichten des Verwaltungsrates und des Kommissars genommen hat, verabschiedet sie den vorgelegten Jahresabschluß.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

Zweiter Beschluß

Die Jahreshauptversammlung beschließt, den Gewinn des Jahres 2001 in Höhe von 2.873.445 LUF folgendermaßen zu verwenden:

- Zu verwendender Gewinn des Geschäftsjahres (+):	2.873.445 LUF
- Anzurechnender Verlust des Geschäftsjahres (-):	0 LUF
- Gewinnvortrag aus dem Vorjahr (+):	10.134.586 LUF
- Verlustvortrag aus dem Vorjahr (-):	0 LUF
- Zu verwendender Gewinnsaldo (=):	13.008.031 LUF
- Anzurechnender Verlustsaldo (=):	0 LUF
- Zuweisung an die gesetzliche Rücklage (-):	3.399 LUF
- Zuweisung an die sonstigen Rücklagen: Angerechnete VSt (50.200 x 5) 2001 (-):	251.000 LUF
- Gewinnausschüttung (-):	0 LUF
- Gewinnvortrag (=):	12.753.632 LUF
- Verlustvortrag (=):	0 LUF

Dieser Beschluß wird einstimmig gefaßt.

Dritter Beschluß

Die Jahreshauptversammlung entlastet den Verwaltungsrat von der Geschäftsführung für das abgelaufene Geschäftsjahr und den Kommissar von seinem Mandat.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefasst.

Vierter Beschluss

Die Jahreshauptversammlung beschließt einstimmig, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars bis zur Generalversammlung des Jahres 2008 zu verlängern, und zwar:

- Herr Oswald Henkes, Informatiker, wohnhaft in B-4760 Manderfeld, Verwaltungsratsdelegierter und Vorsitzender;
- Herr Joseph Engel, Informatiker, wohnhaft in B-4760 Manderfeld, Verwaltungsratsdelegierter;
- Herr André Engel, Bankangestellter, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Verwaltungsratsmitglied;
- FIDUNORD, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Joseph Faymonville, wohnhaft in B-4780 St.Vith, Kommissar.

Dieser Beschluß wird einstimmig gefasst.

Dann, da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort beantragt, wird die Sitzung gegen 18.50 Uhr geschlossen und von allem Vorherstehenden wird gegenwärtiges Protokoll erstellt und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet.

O. Henkes / J. Engel / A. Engel / E. Schröder

Der Vorsitzende / Die Stimmzähler / Der Sekretär

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2003, réf. DSO-AC00184. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900912.3/667/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mai 2003.

THE WORLD EQUITY FUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.146.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 4 avril 2003

La perte de 27.607,98 EUR est reportée à nouveau.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour THE WORLD EQUITY FUND ADVISORY COMPANY

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03177. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018186.2/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

SOPHAUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 38.849.

Avec effet au 3 septembre 2003 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg le 24 février 1951, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg le 4 décembre 1962, administrateur-délégué.

- Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à L-Esch-sur-Alzette.

Les administrateurs ont leur domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Commissaire aux comptes

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 4 mars 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOPHAUR S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018196.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

TOP LEVEL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 91.665.

Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2003

Sont présents:

L'ensemble du capital est représenté par:

DELMA & Cie, S.à r.l.	1 part
SOLFICORP S.A.	99 parts

les associés présents se reconnaissent dûment convoqués. Constatant que l'entière des parts représentatives du capital sont présentes, l'assemblée est apte à délibérer à prendre toute décision.

Ordre du jour:

1- approbation de la cession par SOLFICORP sa de 50 parts sociales à Monsieur André Bockstael de Auderghem (B 1160)

2- approbation de la cession par DELMA & CIE, S.à r.l. de son unique part au dit Monsieur Bockstael

3- nomination de Monsieur André Bockstael, Conseil économique, né à Ixelles (B) le 29 avril 1943, demeurant à Auderghem, rue Dekelver 12, en tant que Gérant technique de la société avec pouvoir de signature unique pour engager la société.

Décisions:

1 et 2 L'assemblée approuve les deux cessions de parts sociales à Monsieur André Bockstael qui possède ainsi 51 parts sociales sur 100 parts représentatives du capital.

3- L'assemblée nomme Monsieur Bockstael comme Gérant technique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule et unique signature. Cette nomination prend cours à dater de ce jour.

Fait à Wiltz, date que dessus.

DELMA & CIE, S.à r.l. / SOLFICORP S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2003, réf. DSO-AD00130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900914.3/825/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 mai 2003.

DAMOVO I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.249.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique du 27 janvier 2003

En date du 27 janvier 2003, l'associé unique de la société DAMOVO I, S.à r.l. (ci-après «la société») a pris les résolutions suivantes:

Il a été résolu d'accepter la démission de Monsieur Franco Bernabe, demeurant à San Nicola da Tolentino 5, I-001087 Rome, Italie, en tant que gérant de la société.

Il a été résolu d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant que gérant de la société.

Il a été résolu d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant que gérant de la société.

Il a été résolu d'accorder décharge pleine et entière à Messieurs Franco Bernabe, Michal Wittmann et Klaus Krumnau pour la période de leur mandat.

Il a été résolu de nommer Monsieur Oscar Cicchetti, demeurant à San Nicola da Tolentino 5, I-001087 Rome, Italie, en tant que nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Franco Bernabe.

Il a été résolu de fixer la durée du mandat de Monsieur Oscar Cicchetti à 6 ans, avec expiration lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique devant se tenir en 2008.

Il a été résolu de confirmer le mandat de gérant de Monsieur Pearse Flynn, Monsieur Graeme Bissett, Monsieur Bertrand Pivin, Monsieur Stephen Pettit, Monsieur Colm Smith et Monsieur David Fitzgerald.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018632.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

FINANCIAL INDUSTRIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.947.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Leonid Moukrousov, indépendant, demeurant boulevard Joseph II, 12 à L-1840 Luxembourg, président.
- Monsieur Konstantin Lefterov, indépendant, demeurant rue Jean Bertholet, 19 à L-1233 Luxembourg, administrateur-délégué.
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018268.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

COFALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.154.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(018191.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

GLOBAL SWITCH (PARK ROYAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 77.166.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019062.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (PARK ROYAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 77.166.

—
Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the period ended 31 December 2001:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2001.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 20,903.

The Company has made a loss for the year in the amount of EUR 8,418.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company of EUR 10,521 to the following fiscal year ending on 31 December 2002.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(019063.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (PARK ROYAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 77.166.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019059.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (PARK ROYAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 77.166.

Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the period ended 31 December 2000:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2000.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 14,827.

The Company has made a loss for the period in the amount of EUR 2,103.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company to the following fiscal year ending on 31 December 2001.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2000.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(019061.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

KINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 27.726.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement en date du 7 avril 2003*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018271.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

LACO INFORMATION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.300.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 janvier 2003 que Monsieur Luan Gas est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière.

Les membres du Conseil d'Administration décident que tous les documents doivent obligatoirement être co-signés par l'administrateur-délégué en fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018275.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

SEATRACORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.892.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2002.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Renaud Florent, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président.

- Monsieur Dirk Martens, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur-Délégué.

- NAVILUX S.A., Société Anonyme, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018286.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

MARVILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.050.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-second of April.
Before Us André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here duly represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, and Mr Delio Cipolletta, lawyer, both with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting as attorneys-in-fact «A» and «B» entitled to jointly commit the Company.

Such appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of MARVILLO, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the partner(s), or in case of transfer within the same municipality, by the decision of the manager(s).

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand and four hundred (12,400.-) euro (EUR), represented by one hundred and twenty-four (124) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in conformity with article 189 of the law of August 10, 1915, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the sole signature of any manager or by the signature of any person duly appointed for such purpose by the manager(s).

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member. In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand and four hundred (12,400.-) euro (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand one hundred and fifty (1,150) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following is appointed manager of the Company for an undefined period:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, tous les deux avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en tant que représentants «A» et «B» avec pouvoir d'engager la Société conjointement.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de MARVILLO, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés ou en cas de transfert au sein d'une même commune, par décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature de toute personne dûment désignée à cet effet par le ou les gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, vol. 138S, fol. 83, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(019486.3/230/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

EUROPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 56.611.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO AD-05869, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 avril 2003.

Pour la Société

Signature

(018955.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

INCORION INVESTMENT HOLDING COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.644.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2003 que:

1. La démission de Madame Johanna Mozer, administrateur de catégorie B est acceptée.
2. La lettre de démission de Monsieur Yafim Borodulin, administrateur de catégorie C, nous étant parvenue ce jour, la révocation prévue à l'ordre du jour n'a plus lieu d'être.
La démission de Monsieur Yafim Borodulin, administrateur de catégorie C est acceptée.
3. Décharge est accordée à Madame Johanna Mozer et à Monsieur Yafim Borodulin, administrateurs démissionnaires.
4. Sont nommés administrateurs en remplacement de Madame Johanna Mozer et Monsieur Yafim Borodulin:
 - Monsieur Sergey Mendeleev, administrateur, demeurant 7, Smolenskaya Street, Moscou, Russie, administrateur de catégorie B;
 - Monsieur Alexander Smirnoff, administrateur, demeurant 7, Smolenskaya Street, Moscou, Russie, administrateur de catégorie C.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs.
Luxembourg, le 27 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018279.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

QUIET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 93.058.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre des «International Business Companies» des British Virgin Islands sous IBC n° 341483 - Isle of Man,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 22 avril 2003,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 avril 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUIET S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 24 avril 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 juin à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4/10/1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14/08/1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, vol. 138S, fol. 85, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(019513.3/230/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

XEPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.519.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 7 avril 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de XEPA, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 juin 2001;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2001;

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Perte à reporter 9.043,27 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 30 juin 2001;

- d'accepter la démission de Monsieur Seth Martin, comme gérant B;

- d'accorder décharge pleine et entière à Monsieur Seth Martin;

- de nommer Monsieur Tim Van Dijk, comme gérant B avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Monsieur William S. Benjamin, comme gérant A;

- Monsieur Tim Van Dijk, comme gérant B;

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., comme gérant C.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018301.3/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

WINPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 93.053.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) WINPRO INVESTMENT S.A., société anonyme avec siège social à CH-6900 Lugano, Corso Elvezia 23, représentée par Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2003,

2) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

3) Monsieur Luc Braun, préqualifié.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WINPRO INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 9.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) WINPRO INVESTMENT S.A., préqualifiée, quarante-huit actions	48
2) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, une action	1
3) Monsieur Luc Braun, préqualifié, une action.	1
Total: cinquante actions.	<u>50</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg,

b) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant 16, allée Marconi, Luxembourg,

c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

5) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Luc Braun, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

6) L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 17CS, fol. 44, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

P. Frieders.

(019511.3/212/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

TERNETWERKE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 16.632.

1) Herrn Jean Fell, expert-comptable, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, wurde die tägliche Geschäftsführung übertragen mit dem Recht, die Gesellschaft diesbezüglich durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

2) Bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 sind folgende Personen Verwaltungsratsmitglieder und Kommissar:

Verwaltungsrat

Herr André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, delegiertes Verwaltungsratsmitglied,

Herr Jean Fell, expert comptable, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, delegiertes Verwaltungsratsmitglied (anstelle des Herrn Charles Lahyr, dessen Mandat, nicht erneuert wurde),

Herr Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Abschlussprüfer

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, den 28. März 2003.

Für gleichlautende Mitteilung

Für TERNETWERKE A.G.

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018902.3/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

LUX INTER CARS S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-5610 Bad-Mondorf, 1, avenue des Bains.
H. R. Luxemburg B 93.064.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfzehnten April.

Vor Uns Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1.- Herr Milan Dzakovic, Geschäftsmann, geboren am 19. November 1949 in Ceklici (Jugoslawien), wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch 3;

2.- Herr Michael Dzakovic, Angestellter, geboren am 27. August 1982 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch 3,

hier vertreten durch Herrn Jean Kayser, Buchhalter, wohnhaft in L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 15. April 2003 in Saarlouis.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LUX INTER CARS S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Bad-Mondorf.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechts betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Neu- und Gebrauchtwagen, das Abschleppen und der Transport von Fahrzeugen, die Vermietung von Kraftfahrzeugen, die Fahrzeugpflege sowie der Handel mit Autozubehör und Autoersatzteilen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000.-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310.-), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Bestellung durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden, mit Ausnahme des ersten Vorsitzenden, welcher von der Generalversammlung ernannt wird. Im Fall der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 10.30 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung den Kommissaren vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Aenderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend-drei.

2. Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre zweitausendvier statt.

Kapitalzeichnung

Die einhundert (100) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) von Herrn Milan Dzakovic, vorbenannt, neunzig Aktien,	90
2) von Herrn Michael Dzakovic, vorbenannt, zehn Aktien,	10
Total: einhundert Aktien,	100

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5610 Bad-Mondorf, 1, avenue des Bains.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a) Herr Milan Dzakovic, vorbenannt;
 - b) Herr Michael Dzakovic, vorbenannt;
 - c) Herr Markus Dzakovic, Angestellter, geboren am 19. September 1984 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Im Schönbruch 3.
- 4) Zum Kommissar wird ernannt Herr Jean Kayser, Buchhalter, wohnhaft in L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.
- 5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.
- 6) Gemäss Artikel 7 der Satzungen wird Herr Milan Dzakovic zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt. Sein Mandat als Vorsitzender endet zusammen mit seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Kompargenten, haben dieselben diese Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Dzakovic, J. Kayser, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 43, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 30. April 2003.

T. Metzler.

(019516.3/222/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.969.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 5 juin 2002 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière à été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société PricewaterhouseCoopers, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018341.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

NOUVELLE SOCIETE UM KNAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 24, rue Prince Jean.
R. C. Luxembourg B 68.700.

—
RECTIFICATIF

Dans l'extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 20 septembre 2001, il y a lieu de lire:

(...) l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- représenté par cent (100) parts sociales, entièrement libérées, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018364.3/607/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

INDEPENDENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 85.210.

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 23 décembre 2002

Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, né le 24 novembre 1957 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4463 Soleuvre, 82 rue Prince Jean, est coopté en remplacement de Monsieur Roger Caurla, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour INDEPENDENT INVESTMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018389.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

ECRIPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.642.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(018978.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ECRIPART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.642.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 avril 2003 que STEN-GEST, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée au poste de commissaire aux comptes en remplacement de MOTHERWELL SERVICES LTD, démissionnaire, avec effet à partir des comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019434.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

EROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 avril 2003

- Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EROFIN S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AC05449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018391.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

BELGIAN TRADING COMPANY N.V., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 93.021.

Le Conseil d'Administration a décidé, après délibération, lors de sa réunion du 24 mars 2003 que:

1. La société implante une succursale («la Succursale») au Luxembourg;

2. Le nom de la Succursale est BTC FINANCIAL SERVICES;

3. Le siège de la Succursale est établi à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian;

4. L'objet de la Succursale concerne les activités suivantes:

* procéder à des transactions de financement et de crédit, sous quelque forme que ce soit,

* octroyer des prêts ou de crédit à des professionnels pour des raisons professionnelles avec ou sans garantie personnelle ou factuelle,

* constituer, participer et coopérer dans le capital social, la gestion de ces sociétés, y compris le financement et l'octroi de garanties au groupe auquel ces sociétés appartiennent.

5. Est désignée comme représentant de la succursale:

* Madame Charlotte Bill,

née le 4 décembre 1962 à Differdange (Luxembourg)

domiciliée au 49, rue de la Providence, L-4885 Lamadeleine,

* le représentant a le pouvoir de signer tous les documents et toute la correspondance, conclure des contrats et engager financièrement et contractuellement la succursale.

les pouvoirs sont toutefois limités par les pouvoirs du second représentant, la société FMP BVBA.

6. Est désignée comme représentant de la succursale:

* la société FMP BVBA

domiciliée au 6, Leikendrees, B-8200 Brugge

numéro de registre de commerce et des sociétés de Brugge: BG081098

* le représentant a le pouvoir exclusif de représenter la succursale devant les tribunaux et est autorisé à signer des contrats de leasings, des contrats de travail et, par ailleurs, tous les documents nécessaires à l'établissement de la succursale et à toutes les opérations contractuelles nécessaires à l'activité de la succursale.

7. Sont désignés comme administrateurs

* Monsieur Paul Gheysens

né le 5 novembre 1953 à Ieper (Belgique)

domicilié au 72, Kemmelseweg, B-8902 Voormezele (Belgique)

* Madame Ria Vandoorne

née le 19 juillet 1957 à Roeselare (Belgique)

domicilié au 72, Kemmelseweg, B-8902 Voormezele (Belgique)

* La société TRADE INVEST Sp 200

domicilié au 66, Ul. Bokserka 02-690 Varsovie (Pologne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05137. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018795.3/1026/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

STANDARD FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 45.144.

Résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 23 décembre 2002

Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, né le 24 novembre 1957 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4463 So-leuvre, 82 rue Prince Jean, est coopté en remplacement de Monsieur Roger Caurla, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour STANDARD FINANCE INTERNATIONAL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AC05447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018395.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

SFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 93.067.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée SFI S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'autre part la société pourra faire des études de marché et de marketing, fournir des conseils et facturer les honoraires dus à ces études et conseils.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédé-	1.490
signée, mille quatre cent quatre-vingt-dix actions	
2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, prénommé, dix actions	10
Total: mille cinq cents actions	1.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, Juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, F. Cannizzaro, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2003, vol. 875, fol. 98, case 11. – Reçu 1.500 euros.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2003.

M. Lecuit.

(019517.3/239/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

VENITUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 82.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 avril 2003

- Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

- La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3 place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour VENITUS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AC05433. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(018397.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

FIDUCIAIRE PROBITAS, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 93.065.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Stéphane Robert Pierre Spedener, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 7 novembre 1956, à Uccle, Belgique, demeurant à L-1420 Luxembourg, 144, avenue Gaston Diderich.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme Juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice de l'activité de réviseur d'entreprises qui fait profession habituelle d'effectuer le contrôle légal des comptes de tous organismes et entreprises et d'accomplir toutes autres missions similaires ou apparentées. Elle a encore pour objet le contrôle contractuel des comptes, la prestation de conseils en matière fiscale, l'organisation, l'appréciation, la tenue et le redressement de comptabilités et de comptes de toute nature, ainsi que l'établissement et l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

La Société a encore pour objet toutes activités de conseil d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large, de même que la domiciliation de sociétés, dans lesquelles la Société n'est pas elle-même un associé exerçant une influence significative sur la conduite des affaires.

La Société a pour objet par ailleurs la prise de participation dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La Société pourra faire en général, toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société prend la dénomination de FIDUCIAIRE PROBITAS.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément, les co-associés devront ou bien acquérir eux-mêmes lesdites parts sociales, ou bien les faire acquérir soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des associés sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Stéphane Robert Pierre Spedener, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Stéphane Robert Pierre Spedener, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 7 novembre 1956, à Uccle, Belgique, demeurant à L-1420 Luxembourg, 144, Avenue Gaston Diderich, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1420 Luxembourg, 146, Avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. R. P. Spedener, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 49, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(019518.3/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (EAST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 76.787.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019043.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (EAST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 76.787.

Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the period ended 31 December 2000:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2000.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 53,944,989.

The Company has made a loss for the period in the amount of EUR 25,215.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company to the following fiscal year ending on 31 December 2001.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Barrie J. Webb
- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2000.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

(019045.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (EAST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 76.787.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019048.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH (EAST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 76.787.

—

Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the year ended 31 December 2001:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2001.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 55,620,291.

The Company has made a loss for the year in the amount of EUR 1,701,291.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company of EUR 1,726,506 to the following fiscal year ending on 31 December 2002.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Barrie J. Webb
- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

(019051.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EUROPE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 56.611.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Hauptversammlung vom 24. April 2003

«

5. Die Versammlung beschliesst, das Mandat des unabhängigen Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers nicht zu erneuern und ernennt die Gesellschaft KPMG als neuen Wirtschaftsprüfer bis zur Abhaltung der ordentlichen Hauptversammlung von 2004.

»

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018952.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

VITA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 67.891.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2003

«

4. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Arnaud Bierry et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

5. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marco Aardoom en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bierry.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2004.

6. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice social 2002 et approuve les affaires traitées avec des Administrateurs ou des Sociétés ou Etablissements dans lesquels certains Administrateurs sont intéressés.

7. L'Assemblée donne décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice social 2002.

8. L'Assemblée nomme la société ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018953.3/730/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

DESIGN AND PROMOTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.052.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Mademoiselle Adela Muhovic, employée privée, demeurant à L-7440 Lintgen, 25, rue de Diekirch,
- 2) Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à B-6700 Arlon, 23/8, rue Busleyden.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DESIGN AND PROMOTION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits

et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Mademoiselle Adela Muhovic, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) Madame Nathalie Schoppach, préqualifiée, une action	1
Total: mille actions.	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à B-6700 Arlon, 23/8, rue Busleyden,

b) Mademoiselle Véronique Royer, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 42, rue du Chardon,

c) Mademoiselle Adela Muhovic, employée privée, demeurant à L-7440 Lintgen, 25, rue de Diekirch.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

5) Madame Nathalie Schoppach, prénommée, est nommée présidente du conseil d'administration.

6) L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, pré-noms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Muhovic, N. Schoppach, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 17CS, fol. 44, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

P. Frieders.

(019510.3/212/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

METLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 76.485.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 23 avril 2003 que:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Amadeo Forte, démissionnaire.

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Maurizio Morandi, démissionnaire.

- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire.

La durée des mandats est fixée à 6 ans et prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05899. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019245.3/793/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

BCEE Ré S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.722.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Münsbach le jeudi 13 mars 2003

«

4. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice social 2002 et approuve les affaires traitées avec des Administrateurs ou des Sociétés ou Etablissements dans lesquels certains Administrateurs sont intéressés.

5. Le mandat de tous les Administrateurs est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2004.

...

7. L'Assemblée reconduit la société COMPAGNIE DE REVISION en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de mars 2004.

»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018954.3/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 55.595.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 25 avril 2003

Le siège social est transféré au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018962.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.081.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019065.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.081.

Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the period ended 31 December 2000:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2000.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 35,008.

The Company has made a loss for the period in the amount of EUR 22,095.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company to the following fiscal year ending on 31 December 2001.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2000.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

(019066.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.081.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2003, vol. 579, fol. 66, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

T. S. Haines

Manager

(019067.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GLOBAL SWITCH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 78.081.

Minutes of the decisions and resolutions taken by the sole associate of the Company on 29th November 2002

In our capacity as sole associate of the Company and in accordance with article 200-2 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, we take the following resolutions and decisions regarding the annual accounts of the Company for the period ended 31 December 2001:

First resolution

We hereby approve the balance sheet and the profit and loss statement of the Company as at 31 December 2001.

Second resolution

The total balance sheet amounts to EUR 76,569.

The Company has made a loss for the period in the amount of EUR 63,695.

We hereby decide to carry forward the loss of the Company of EUR 85,790 to the following fiscal year ending on 31 December 2002.

Third resolution

We propose not to liquidate the Company notwithstanding a loss equivalent to more than half of its share capital.

Fourth resolution

We hereby decide to grant discharge to the Managers:

- Mr Simon Cooper
- Mr Thomas Haines

of the Company for the execution of their mandates in respect of the activities of the Company for the fiscal year ending on 31 December 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l.

Duly represented by:

A. Wilson / T. Haines

Manager / Manager

(019068.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EUROTECHNIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 56.347.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 25 avril 2003

Le siège social est transféré au 22, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

EUROTECHNIK S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018965.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

G.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 39.176.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 25 avril 2003

Le siège social est transféré au 22, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

G.R. INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018967.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**FANTUZZI REGGIANE CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. FIN FANTUZZI S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.307.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05645, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(019346.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**FANTUZZI REGGIANE CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. FIN FANTUZZI S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.307.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05646, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(019348.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MID OCEAN GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.575.

Le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019129.2/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MID OCEAN GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.575.

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 23 avril 2003

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MID OCEAN GROUP S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de Mme Ariane Slinger en tant qu'Administrateur;
- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en tant qu'Administrateur;
- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;
- donner décharge aux Administrateurs;
- nommer trois nouveaux Administrateurs;
- transférer le siège social de la société;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019130.2/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

JULY TWENTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 88.725.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 25 avril 2003

Le siège social est transféré au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

JULY TWENTY S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018968.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Y.D.F, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05700, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019024.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

NEW MEDITERRANEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 92.425.

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Valérie Loiodice, secrétaire comptable, née à Sedan (France) le 5 avril 1974, demeurant à B-6700 Barnich/Arlon, 56, rue du Bourg,

- détentrice de cinquante-deux (52) parts sociales;

2) Monsieur Cosma Toro, cuisinier, né à Noci/Bari (Italie) le 25 septembre 1948, demeurant à L-7243 Bereldange, 64, rue du 10 Octobre,

- détenteur de quarante-huit (48) parts sociales.

Les comparants préqualifiés sub 1) et 2), agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée NEW MEDITERRANEA, S.à r.l., avec siège social à L-4910 Hautcharage, 51, rue de Bascharage, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Monsieur Cosma Toro, préqualifié sub 2), cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ses quarante-huit (48) parts sociales qu'il détient de la prédite société NEW MEDITERRANEA, S.à r.l., à Mademoiselle Valérie Loiodice, préqualifiée sub 1), qui accepte, moyennant le prix de six mille euros (EUR 6.000), montant que Monsieur Cosma Toro reconnaît avoir reçu de Mademoiselle Valérie Loiodice, ce dont titre et quittance.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Après la prédite cession de parts sociales, Mademoiselle Valérie Loiodice est devenue seule associée de la société NEW MEDITERRANEA, S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes, est estimé à cinq cents euros (EUR 500).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Loiodice, C. Toro, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 avril 2003, vol. 426, fol. 100, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 avril 2003.

A. Weber.

(019321.3/236/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LA TABLE DE FRANÇOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.583.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 742 du 14 octobre 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 30 janvier 2003 à Luxembourg, que l'assemblée constate la démission de Monsieur Jean-Michel Wandels avec effet au 30 janvier 2003.

- Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 janvier 2003.

- L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs, avec effet au 30 janvier 2003, Mademoiselle Corinne Trouarelli demeurant à Paris et Monsieur Laurent Neglot, demeurant à Metz.

- Les nouveaux administrateurs sont nommés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour la société LA TABLE DE FRANÇOIS S.A.

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019286.3/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EVEREST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.755.

—
Suite à un courrier de CITCO LUXEMBOURG S.A. du 14 mars 2003 dernier où elle informait de sa volonté de démissionner de sa fonction d'agent domiciliataire de EVEREST CONSULTING S.A., démission qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de sa démission et de la nomination d'un nouvel agent domiciliataire.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, elle informe que sa démission prend effet ce jour, le 22 avril 2003.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

CITCO LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019137.2/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EVEREST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.755.

—
Suite à un courrier de T.C.G. GESTION S.A. du 14 mars 2003 dernier où elle informait de sa volonté de démissionner de sa fonction d'Administrateur de EVEREST CONSULTING S.A., démission qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de sa démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, elle informe que sa démission prend effet ce jour, le 22 avril 2003.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

T.C.G. GESTION S.A.

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019140.2/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EVEREST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.755.

—
Suite à un courrier de M. Tim Van Dijk du 14 mars 2003 dernier où il informait de sa volonté de démissionner de sa fonction d'Administrateur de EVEREST CONSULTING S.A., démission qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de sa démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, il informe que sa démission prend effet ce jour, le 22 avril 2003.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

T. van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019143.2/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EVEREST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.755.

—
Suite à un courrier de C.A.S. SERVICES S.A. du 14 mars 2003 dernier où elle informait de sa volonté de démissionner de sa fonction de Commissaire aux Comptes de EVEREST CONSULTING S.A., démission qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de sa démission et de la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, elle informe que sa démission prend effet ce jour, le 22 avril 2003.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

C.A.S. SERVICES S.A.

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019145.2/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

EVEREST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.755.

Suite à un courrier de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. du 14 mars 2003 dernier où elle informait de sa volonté de démissionner de sa fonction d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur de EVEREST CONSULTING S.A., démission qui prendrait effet au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de sa démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté. Aussi, elle informe que sa démission prend effet ce jour, le 22 avril 2003.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

J. Correia / S. Canova

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019146.2/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

AVENTURA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 82.345.

La société a été constituée le 29 mai 2001 à L-Luxembourg par acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 1151 du 12 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 avril 2003 que Monsieur Jean Faber a été nommé président du conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour la société AVENTURA FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019300.3/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SALE & CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 66.548.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mars 2003 que:

- La décision du Conseil d'administration prise en date du 14 janvier 2002 de coopter Monsieur Piercarlo Caroli comme nouveau membre et nouveau Président du Conseil d'administration a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019251.2/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LUXPETROLE, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.

R. C. Luxembourg B 71.586.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LOS-AD01678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

M. Müller

Administrateur

(018974.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MIPI, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 58.554.

Il résulte de trois lettres de démission du 23 avril 2003 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et MIPI est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019193.2/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

CINKIMCO S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 21.033.

Il résulte de trois lettres de démission du 23 avril 2003 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et CINKIMCO S.A. en date du 20 décembre 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019192.2/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

WILPET HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.025.

Il résulte de trois lettres de démission du 23 avril 2003 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et WILPET HOLDING S.A. en date du 20 décembre 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019189.2/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

AGC & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 83.183.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LOS-AD05508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(018975.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ETRUSA S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 18.469.

Il résulte de trois lettres de démission du 23 avril 2003 que Messieurs Thierry Fleming, John Seil et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et ETRUSA S.A. en date du 9 mai 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019187.2/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

PROTIME S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.045.

Le 11 décembre 2002, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Karl Guénard ont démissionné avec effet immédiat de leurs mandats d'administrateur de la société.

A la même date, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1257 Luxembourg, 32, rue J-P Brasseur a démissionné avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société.

La société LCF ROTHSCCHILD CONSEIL dénonce, avec effet immédiat en date du 1^{er} avril 2003, le siège de la société établi au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019169.3/817/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MAJANDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.052.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 23 avril 2003

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MAJANDRA S.A.

R. Scheifer-Gillen / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018970.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.
